





**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 1**

### **Finances communales**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux, boursiers, mandataire.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

##### **Finances communales**

- Structure des huit communes.
- Coefficient fiscal pour les personnes physiques et morales et taux de l'impôt foncier.
- Recettes fiscales.
- Simulation des charges péréquatives.
- Patrimoine administratif et financier.
- Endettement.
- Investissements et marge d'autofinancement.
- Point d'impôt d'équilibre.

Le projet d'étude de fusion concerne les huit communes mais touchera aussi potentiellement deux importantes associations de communes, soit le SITSE, Services industriels de Terre Sainte et environs – [www.sitse.ch](http://www.sitse.ch) et l'APEJ, Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte – [www.apej.ch](http://www.apej.ch) ainsi qu'une société immobilière ARSCO SA, dont l'activité concerne l'achat de terrains, constructions, gestion de bâtiments (scolaires notamment), d'installations et d'aménagements d'intérêt public - [www.arsco.ch](http://www.arsco.ch).



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 2**

### **Règlements, tarifs, taxes, émoluments et archives**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, secrétaires municipaux-pales, préposés-ées au contrôle des habitants, archivistes.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

##### **Règlements, tarifs, taxes et émoluments**

- Dresser la liste de tous les règlements communaux et intercommunaux (avec les tarifs, taxes et émoluments).
- Préciser quels seraient les règlements communaux de l'une des huit communes qui pourraient s'appliquer provisoirement à la nouvelle commune en cas de fusion (avec les tarifs, taxes et émoluments).
- Préciser quels seraient les règlements communaux de l'une des huit communes qui devraient continuer à s'appliquer provisoirement dans chacune des anciennes communes avant l'élaboration d'une nouvelle réglementation (avec les tarifs, taxes et émoluments).

Il est important de rappeler que la réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, y compris les taxes et émoluments, conserve sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en la matière dans la nouvelle commune. La promulgation d'une nouvelle réglementation doit se faire dans les meilleurs délais (art 12 LFusCom). La durée maximale de deux ans pour promulguer une nouvelle réglementation ne s'applique pas dans ce domaine.

Il convient également de rappeler certains principes concernant les règlements qui figurent dans les commentaires de la Loi sur les fusions de communes (LFusCom). En effet, l'article 5, alinéa 2, lettre d de la Loi sur les fusions de communes (LFusCom) prévoit que la convention de fusion doit énumérer les règlements et tarifs des anciennes communes qui s'appliqueront désormais sur l'entier du territoire de la nouvelle commune. L'unification des règlements et tarifs communaux le jour de la fusion doit être la règle afin que tous les habitants de la nouvelle commune soient traités de manière égale (art. 10 CstVD). Toutefois, des exceptions doivent pouvoir être admises, dans la mesure où elles sont justifiées par un intérêt public et sont

proportionnées au but visé, qui est d'assurer la transition entre les anciennes communes et la nouvelle (art. 38 Cst-VD). Ces dérogations doivent être exceptionnelles et limitées dans le temps. La loi fixe une durée maximale de deux ans dès le jour de la fusion (article 12 alinéa 3 LFusCom).

Enfin, les prescriptions ou directives de la municipalité (ce ne sont pas des règlements au sens strict) peuvent rester en vigueur sur le territoire de chacune des anciennes communes. Il appartiendra à la nouvelle municipalité d'édicter rapidement (dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la nouvelle commune) de nouvelles prescriptions ou directives afin de mettre les gens sur un pied d'égalité.

## **Archives**

Les points suivants doivent être discutés :

- Etat de la situation des archives communales.
- Quels sont les documents à archiver et quels sont les documents à copier qui sont indispensables au fonctionnement de la nouvelle commune ?
- Dans quel local les archives de la nouvelle commune vont-elles être déposées. Faut-il prévoir des aménagements spécifiques.



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 3**

### **Informatique**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux, boursiers, secrétaires municipaux-ales, prestataires informatiques

#### **Principaux thèmes à traiter :**

Analyse des huit réseaux informatiques et des applications utilisées. Déterminer comment les données informatiques des huit communes pourront fusionner. Etablir, si nécessaire, une estimation des coûts pour la reprise des données informatiques.

- Prestataires informatiques (nombre, coûts annuels etc..).
- Eléments d'analyse des systèmes informatiques communaux et enjeux à prendre en compte dans le cadre d'une nouvelle commune fusionnée.

-Cybersécurité.

-Serveurs.

-OS Serveur.

-Mode de financement des serveurs.

-Stockages des informations.

-Sécurisation électrique.

-Localisation des serveurs.

-Brassage et switch.

-Sauvegarde.

-Test de sauvegarde.

-Maintenance des serveurs.

-Postes de travail dédiés.

-Poste de travail « standard ».

-Roulement des postes de travail.

-Scanner.

-Poste individuel.

-Applications métiers.

-SIT.

-Bureautique.

-Autres logiciels.

- Identifier les prestataires de services informatiques et le ou les contrats qui lient chaque commune.



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 4**

### **Identité régionale, armoiries, associations**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux-ales, conseillers-ères communaux-ales.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

- Identité régionale.
- Armoiries.
- Associations.

#### **Identité régionale**

- Mesurer, évaluer la force de l'identité régionale « Terre Sainte » par rapport à l'identité liée aux huit communes.

La construction d'une nouvelle commune administrative et politique suppose une forte adhérence de la population à la nouvelle géographie physique, politique et sociale de la nouvelle commune : cohérence territoriale, réelle identité régionale, valeurs communes, besoins similaires etc...

- Définir le nom de la nouvelle commune. Il faut préciser que le nom des anciennes communes ne disparaît pas mais devient un nom de localité de la nouvelle commune. Les adresses postales ne changent pas car la poste travaille aussi avec les adresses des localités et pas uniquement avec celles des communes. L'Office fédéral de topographie établit, gère et publie le répertoire officiel des localités avec les codes postaux et les périmètres.

Les bourgeois de la ou des communes qui fusionnent acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune le jour de l'entrée en vigueur de la fusion. Le nom de leur ancienne commune d'origine reste inscrit, entre parenthèses, à la suite du nom de la nouvelle commune.

## Armoiries

Définir les armoiries de la nouvelle commune. Ce sont les armoiries de la nouvelle commune qui deviennent les armoiries « officielles ». Toutefois les armoiries des anciennes communes peuvent continuer « leur vie » en tant qu'armoiries villageoises et rester, par exemple, au côté des armoiries de la nouvelle commune sur certains bâtiments publics des anciennes communes fusionnées.

Les armoiries de la nouvelle commune se blasonnent comme suit : « D'azur au cygne d'argent becqué de gueules nageant sur des ondes d'argent et d'azur de huit pièces, au chef d'argent chargé de trois châteaux de sable ouverts et ajourés du champ. ».

Les armoiries retenues lors de la précédente tentative de fusion pourraient être évidemment reprises !



**«D'azur au cygne d'argent becqué de gueules nageant sur des ondes d'argent et d'azur de huit pièces, au chef d'argent chargé de trois châteaux de sable ouverts et ajourés du champ.»**

## Associations

Les associations, clubs et autres entités actifs dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs et qui bénéficient de subventions communales et/ou d'avantages en nature doivent être répertoriés. Le montant de la subvention et/ou de l'avantage en nature doit(-vent) être indiqué (s).

Il s'agira ensuite de déterminer quelle pourrait être la politique de la nouvelle commune sur le plan du soutien auprès de ces acteurs de la vie associative.

A terme, il sera important que le COPIL rencontre ces diverses associations car si la fusion n'impacte pas en soi leur existence (il s'agit d'entités privées), elle aura en revanche un impact sur leur future subvention et/ou avantage en nature.



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 5**

### **Autorités communales, administration, RH**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux-ales, conseillers-ères communaux-ales, secrétaires municipaux-ales.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

##### **Autorités communales**

##### **Conseil communal**

- Nombre de conseillers-ères par commune et mode d'élection.
- Indemnités versées.
- Mode de fonctionnement des Conseils communaux :
  - Présidence du conseil communal.
  - Mode de dépôt des préavis.
  - Rapports envoyés en avance.
  - PV – Débats.
  - CoGest.
  - CoFin.
- Déterminer en cas de fusion le nombre des membres du Conseil communal.
- Etudier la possibilité de découper la nouvelle commune en arrondissements électoraux fondés sur les anciennes frontières communales.

## Municipalité

- Nombre de conseillers municipaux par commune.
- Pourcentage d'activité et indemnités globales par municipalité.
- Déterminer en cas de fusion le nombre des membres de la municipalité.
- Etudier la possibilité de découper la nouvelle commune en arrondissements électoraux fondés sur les anciennes frontières communales.

## **Administration -services communaux**

- Emplacement des différents services communaux.
- Fonctionnement des différents services communaux.
- Propositions de stratégie de réorganisation des prestations communales en cas de fusion des huit communes (emplacement de la nouvelle administration et des autres services etc..) en tenant compte :
  - La place disponible et partant la capacité à accueillir de nouveaux collaborateurs/ trices.
  - La fonctionnalité des bureaux, locaux.
  - L'accessibilité pour les véhicules et les transports publics.
  - La situation, l'environnement extérieur avec des commerces à proximité.

## **Ressources humaines**

- Personnel communal - nombre de collaborateurs/trices (ETP)- équivalent temps plein. Année de référence 2022 :
  - Chefs de service.
  - Adjoint aux chefs de service.
  - Employés communaux.
- Coût global des collaborateurs-trices par commune.
- Propositions de stratégie RH en cas de fusion des huit communes.



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 6**

### **Propriétés communales (bâtiments, forêts, domaines, parcs, jardins cimetières)**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux, chefs de service, ARSCO SA.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

##### **Domaines agricoles et viticoles**

- Répertorier les domaines agricoles et viticoles et les forêts.
  - Nombre d'hectares.
  - Baux agricoles et viticoles.
- Identifier les principaux investissements à effectuer.

##### **Forêts**

- Nombre d'hectares.
- Organisation forestière.

##### **Bâtiments administratifs et financiers**

- Répertorier l'ensemble des bâtiments administratifs et financiers.
  - Type de bâtiment.
  - Usage et capacité.
  - Hypothèques.
  - Baux et durée.
  - Revenus locatifs.

-Coût d'entretien annuel.

-Investissements futurs ou planifiés.

- Identifier les bâtiments susceptibles d'être réalisés ou de changer d'affectation.

#### Parcs, promenades, jardins et cimetières

- Répertorier les principaux parcs, promenades, jardins et cimetières.

-Descriptif.

-Nombre.

-Lieu.

- Identifier les principaux investissements à effectuer.



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 7**

### **Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie)**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux, chefs de service, SITSE.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

- **Voirie.** Situation générale (infrastructures), constats et investissements futurs. Propositions en cas de fusion.
- **Déchets.** Situation générale (infrastructures), constats et investissements futurs. Propositions en cas de fusion.
- **Eau et Epuration.** Taxes. Investissements futurs dans les infrastructures (conduites etc..). Propositions en cas de fusion.



**Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay**



## **GROUPE DE TRAVAIL 8**

### **Environnement, urbanisme, police des constructions, routes**

#### **Membres du Groupe de travail**

- Syndic-que, municipaux, chefs de service.

#### **Principaux thèmes à traiter :**

##### **Environnement – développement durable**

- Etat de situation des « Plan énergie et climat communal (PECC) » avec la liste des actions déjà mise en œuvre ou à venir à court et moyen terme.
  - Politique énergétique des bâtiments communaux et privés.
  - Eclairage public.
  - Subventions vélos électriques.
  - Bornes électriques pour véhicules.
  - Autres actions.
- Réflexions à conduire en matière de politique énergétique dans le cadre de la nouvelle commune.

##### **Urbanisme : aménagement du territoire et police des constructions**

#### **Précision importante**

Il est important de rappeler que la réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, y compris les taxes et émoluments, conserve sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en la matière dans la nouvelle commune. La promulgation d'une nouvelle réglementation doit se faire dans les meilleurs délais (art 12 LFusCom).

- Répertoire les principaux enjeux communaux en matière d'aménagement du territoire et identifier les réflexions à conduire en matière d'aménagement du territoire en cas de fusion.

-Etat de situation des PACom.

-Etat des développements d'infrastructures commune aux huit communes.

-Etat des parcelles constructibles pour de l'habitat individuel et collectif.

-Progression démographique attendue par commune.

-Etat des parcelles constructibles pour le développement économique (artisanat, commerces, services, industries).

- Répertorier les principales différences en matière de police des constructions et identifier les éléments à unifier dans le cadre d'une nouvelle commune.

#### Routes et chemins communaux

- Répertorier les routes et chemins communaux.

-Type de routes et chemins communaux.

-Nombre de km.

-Etat d'entretien.

-Entretien annuel.

-Déneigement.

- Identifier les principaux investissements à effectuer.